

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européens
pour les affaires maritimes et la pêche



Compte-rendu Commission Mer et Littoral des Pays d'Auray – Pays de Vannes 30 juin 2020 Atelier des entreprises, en visio

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres du collège public : 6

- **CRIAUD Michel**, Territoire du Pays de Vannes/Arc Sud Bretagne
- **GROLLEMUND Thibault**, Pays d'Auray
- **LAVACHERIE Alain**, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal
- **LE DÉLEZIR Ronan**, Pays d'Auray
- **LESUEUR Marie**, Agrocampus Ouest
- **CORDELLIER Chloé**, Syndicat Mixte de la ria d'Étel

Excusés : BAINVEL Michel (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), COCHENNEC LAUREAU Nathalie (IFREMER), PERRON Yannick (Lycée professionnel maritime et aquacole d'Étel), GUIHARD Alain (Institution d'Aménagement de la Vilaine), JEANNOT Michel (PNR du Golfe du Morbihan), ROZO Roland (Criée de Quiberon), TILLAUT Yves (Syndicat Mixte de la ria d'Étel)

Membres du collège privé : 9

- **BOURBON Claude**, mareyeur
- **COUDON Frédéric**, CRC Bretagne Sud
- **JACOB Thierry**, CDPMEM 56
- **LE GAL Philippe**, CRC Bretagne Sud (en suppléant de Sébastien LEMOINE)
- **LE NEZET Olivier**, CDPMEM 56
- **LE SAUCE Roland**, CODEPA
- **MAHEO Bertrand**, CRC Bretagne Sud
- **MARIE Céline**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-mer
- **ZELLER Jean-Marie**, Conseil de Développement du Pays de Vannes

Excusés : FOUCHER Gilles (CRC Bretagne Sud mytiliculteur), LEMOINE Sébastien (CRC Bretagne Sud), BARRAY Perrine (CPIE de Belle-ile-en-mer), DAVID Myriam (Association Entre dans la Ronde), LE BÉRIGOT Philippe (Association des Iles du Ponant)

Membres sans voix délibérative :

Excusées : GALLO Anne (Région Bretagne), HULAUD Kaourintine (Région Bretagne)

Equipe technique :

- **GOURMAUD Steve**, Région Bretagne

- **LE CROUHENNEC Julien, Pays d'Auray**
- **MAZODIER Marion, Pays d'Auray**
- **TRALLERO Nina, GMVA, service contrats territoriaux**

Invités :

- **LE DIAGON Erwan, Auray Quiberon Terre Atlantique, Chargé de Mission Tourisme Nautique et Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan**

I. Vérification du double quorum

La Commission mer et littoral est composée de 25 membres (12 représentants publics et 13 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 13 membres, avec au moins 50% de membres privés. La réunion se passant en visio, un appel nominal est fait par l'animatrice.

Sont présents ce jour : 6 publics et 9 privés avec voix délibérative.

II. Ordre du jour

- Adoption du compte-rendu de la dernière CML (19 novembre 2019)
- Présentation de l'avancement de la consommation des crédits par thématique
- Contexte Covid et fin de programme : informations, validation des transferts entre enveloppe, validation des critères de priorisation
- Analyse des 6 dossiers de demande de subvention, avec audition des porteurs de projet
- Actualités diverses
- Infos Agenda

III. Adoption/Validation du compte rendu de la dernière CML

Les membres de la CML valident à l'unanimité le compte-rendu de la Commission mer et littoral qui s'est tenue le 19 novembre dernier.

IV. Tableau récapitulatif des montants mobilisés et restants en CML

Fiche-action (n°)	Dotation DLAL FEAMP	Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML	Crédits FEAMP mobilisés pour la CML ¹	Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML
1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	110 000 €	88 247,18 €	35 966 €	21 752,82 €
2 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	420 000 €	380 747,68 €	44 020 €	39 252,32 €

¹ Sous réserve d'un vote favorable ou favorable sous réserves.

3 - Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée	30 000 €	3960,57 €	0€	26 039,43 €
4 - Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	360 000 €	321 869,83 €	52 217,78 €	38 130,17 €
5 - Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	70 000 €	10 000 €	0 €	60 000 €
6 - Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	20 000 €	0 €	11 003,41 €	20 000 €
7 - Animer et mettre en œuvre la stratégie	217 846 €	27 407,33 €	0 €	190 438, 67 €
TOTAL	1 227 846 €	811 353,25 €	143 207,19 €	389 115,42 €

Un montant de 5554 euros est réattribué à l'enveloppe adossée à la fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire », suite à un abandon du projet par la commune de Belz.

A ce jour, 80% de l'enveloppe dédiée aux projets est consommé. Il est rappelé que la dernière sélection de projets aura lieu en mars 2021, avec un dépôt des demandes d'aide possible jusqu'à fin mai 2021.

V. Perte de réserve de performance

La période de programmation 2014-2020 des fonds européens a été marquée en 2019 par un changement important, la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention des fonds européens.

Le règlement FEAMP est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, décliné par priorité d'actions (priorité 4 pour le DLAL) auxquels sont associés des indicateurs de réalisation et de résultats, qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance, à l'occasion d'une revue de performance à mi-parcours (fin 2018).

La réserve de performance correspond à une enveloppe financière de 6% du FEAMP, qui est allouée à chaque pays à l'atteinte de cibles référencées dans le programme opérationnel FEAMP. Contrairement aux cibles annuelles pour évaluer le dégageant d'office, la cible de la réserve de performance se calcule par priorité (priorité 4 pour le DLAL) et selon le nombre de dossiers payés au 31 décembre 2018.

En France, le montant de la réserve de performance est déjà intégré dans les enveloppes de chaque priorité. Ainsi, dans le cas, où la cible de la priorité est non atteinte (pour le DLAL, la cible nationale à atteindre est de 5,6 M€ en montant d'aide publique totale soit FEAMP + contrepartie publique

nationale), l'enveloppe de 6% de la priorité (soit 1 452 452€ de FEAMP à l'échelle nationale pour la priorité 4/DLAL) doit être basculée sur une autre priorité du FEAMP à l'échelle régionale. Cette enveloppe est ainsi réaffectée à l'échelle régionale sur un ou plusieurs mesures du FEAMP.

En France, au 1er mars 2019 (nous avons eu un délai supplémentaire par rapport à la date initiale d'évaluation des cibles), le montant des dossiers payés à l'échelle nationale était de 1 462 588€, soit 26% de la cible à atteindre. La non atteinte de la réserve de performance est actée. Ainsi, 1 452 452€ de FEAMP à l'échelle nationale doivent être transférés de la priorité 4/DLAL vers une ou plusieurs autres priorités du FEAMP à l'échelle régionale.

Pour la Bretagne, le montant de la réserve de performance est de 531 000€ de FEAMP. Ce montant a été calculé entre Régions, selon deux critères : l'enveloppe allouée par Région au DLAL et le niveau de consommation des projets par Région sur le DLAL.

Au regard de ces éléments, la situation pour le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est la suivante :

- Enveloppe initiale : 1 227 846 €
- Montant de la réserve de performance : 82051, 95 €
- Dotation révisée : 1 145 794,05 €

VI. Remaquettage régional lié au contexte Covid

La maquette FEAMP régionale a été révisée en vue de contribuer aux mesures nationales FEAMP déployées dans le contexte du COVID.

En effet, des mesures nationales FEAMP ont été déployées pour aider les entreprises de pêche et d'aquaculture pénalisées par la situation liée au COVID :

- la mesure 33 « arrêts temporaires des activités de pêche » (prise en charge d'une part des charges fixes de l'entreprise pour la période du 12 mars au 31 mai)
- la mesure 55 même chose pour les aquaculteurs
- mesure 67 d'aide au stockage (de produits de la pêche)

La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), Autorité de gestion du PO FEAMP 2014 – 2020, a sollicité l'ensemble des Régions de France afin qu'elles libèrent des crédits sur les mesures régionales dont elles ont la gestion.

A ce jour, les Régions se sont engagées à mobiliser à court terme 15 millions d'euros. Il est proposé un critère de répartition des efforts en fonction du poids respectif des parties dans la maquette nationale. La subvention globale de la Région Bretagne représente 27% des enveloppes régionales, ce qui représenterait un effort de 4 millions d'euros pour la région Bretagne.

Des grands principes ont été actés en vue de déterminer les mesures auxquelles imputer ces 4 millions d'euros :

1. Ne pas mettre à contribution les mesures à destination des maillons / filières non bénéficiaires des mesures FEAMP COVID identifiées (exemple le mareyage) ;
2. Proportionner les efforts par priorité aux besoins nationaux pour chaque priorité

Ex : les contributions des mesures régionales de la priorité 1 pêche durable sont calculées en fonction de la mesure 33 « arrêts temporaires ».

ou autrement dit la pêche paye pour la pêche et l'aquaculture pour l'aquaculture

3. Maintenir des crédits disponibles pour tous les projets éligibles, déposés à date et en cours d'instruction. Pour le DLAL, sont également pris en compte les projets sélectionnés en CML ;

4. Assurer le maintien de crédits pour les infrastructures et équipements collectifs, portuaires ou aquacoles, qui seront le support de la reprise ;

5. Limiter les ponctions de crédits pour assurer un soutien aux projets d'installation en pêche et en aquaculture

De ces grands principes découle un remaquetage régional : cf annexe 1. Le DLAL n'est pas touché.

VII. Modification de la maquette Pays d'Auray-Pays de Vannes : transfert entre enveloppes

Afin d'avoir la possibilité de sélectionner les projets à l'ordre du jour, un transfert entre enveloppe doit être opéré. La proposition ci-dessous est validée à l'unanimité :

Fiche action par sous mesure	Enveloppe FEAMP V2	Montant FEAMP disponible avant réabondement	Montants transférés	Montant FEAMP disponible après réabondement	Enveloppe FEAMP V3
1-FONCIER	110 000	21752,82	+14213,18	35 966	124 213,18
2-MILIEU	420 000	39252,32	+4767,68	44 020	424 767,68
3-METIERS	30 000	26039,43	0	26 039,43	30 000
4-VALORISATION	360 000	38130,17	+14087,61	52 217,78	374 087,61
5-INNOVATION ECO	70 000	60 000	-24071,88	35 928,12	45 928,12
6-COOPERATION	20 000	20000	-8996,59	11 003,41	11 003,41
	1 010 000 €	205 174,74	0 €	205 174,74	1 010 000 €

VIII. Discussion sur des critères de priorisation pour les projets à venir

L'enveloppe restante pour soutenir des projets s'amenuisent. Les demandes ne manquent pas. Dans le but de prioriser les projets à venir, il est proposé d'instaurer des critères de priorisation.

Parmi ceux-ci, cela peut être :

- Problématique prioritaire
- projet efficient et pertinent
- projet innovant
- Bénéficiaire direct du FEAMP n'ayant jamais bénéficié du FEAMP
- Public ciblé n'ayant jamais bénéficié du FEAMP

Les remarques suivantes sont formulées par les membres de la CML :

- la notion d'efficience et de pertinence est trop floue, il faut revoir ce critère

- les projets collectifs et préservant la qualité du milieu doivent être privilégiés
- les projets portés par les professionnels doivent être prioritaires
- un critère pourrait être ajouté sur la pérennité ou la transférabilité du projet

Etant donné le manque de temps disponible pour débattre sur cette priorisation ce jour, il sera proposé de voter parmi une liste de nouveaux critères au début de la prochaine CML, sur la base des commentaires fournis ci-dessus.

IX. Tableau récapitulatif des décisions de la CML

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Fiche action	Subvention FEAMP et montant total proposée en CML	Décision de la CML
Mise en Sécurité de la production Conchylicole en cas de fermeture sanitaire	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud	FA1	14 196 €	Favorable
Améliorer et Développer l'assistance aux entreprises conchylicoles - DRONE	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud	FA1	21 770 €	Favorable avec réserves
Mise en œuvre de la stratégie de communication du CRC BS	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud	FA4	32 693 €	Favorable
IMPEZOGOLFE 2 : Impact de la pêche professionnelle sur les herbiers de zostères du Golfe du Morbihan	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	FA2	44 020 €	Favorable
Coopération avec les pêcheurs de Martinique	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	FA6	11 003,41 €	Favorable
Mise en œuvre de la stratégie de communication du CDPMEM 56	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	FA4	19 524,78 €	Favorable

Les fiches projets rédigées à l'issue de la CML, avec avis et remarques, sont contractuelles et annexées à ce présent document (cf. [annexe 2](#)). Les dossiers de demande de subventions devront être conformes au contenu des fiches projets.

Les présentations power point des porteurs de projet sont annexées à ce présent document (cf. [annexe 3](#)).

X. Actualités diverses

- Un bilan de la programmation actuelle est en cours par les Régions et la DPMA
- Le futur Programme Opérationnel du FEAMP est en cours de discussion avec une ouverture potentielle vers l'économie bleue
- Suite au départ d'Olivier DENOUAL l'année dernière, un groupement de consultants a été recruté par les Régions pour animer le réseau national DLAL FEAMP. Un site internet a été réalisé en vue de communiquer sur le programme et les projets sélectionnés.
www.dlalfeamp.fr

XI. Agenda

- 9 juillet 2020: réunion technique régionale
- Fin novembre 2020 : prochaine CML
- 2021 : rencontres nationales à Brest qui devaient avoir lieu à l'automne 2020 sont reportées au printemps 2021